

Don à la patrie du citoyen Armand, doyen des huissiers de la Convention, lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don à la patrie du citoyen Armand, doyen des huissiers de la Convention, lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 397;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18390\\_t1\\_0397\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18390_t1_0397_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

L'Assemblée décrète l'envoi de cette pétition au comité de Salut public, et l'insertion par extrait au Bulletin (82).

## 27

**Nicolas Gérard, cultivateur à Saint-Baslemon, département des Vosges, expose que son grand âge ne lui permet plus de faire valoir la ferme dudit lieu de Saint-Baslemon; il demande à être déchargé du bail.**

**Renvoyé au comité des Finances, section des domaines (83).**

## 28

**Le citoyen Armand, doyen des huissiers de la Convention, offre à la patrie 50 L pour les frais de la guerre; savoir : 25 L pour sa part collective avec ses collègues et 25 L en sus.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (84).**

## 29

**Les marchands et voituriers de charbon de terre de Moulins-Saint-Étienne et de Sire [?], demandent à être promptement payés, afin d'employer leurs fonds à amener de nouveaux charbons à Paris.**

**Renvoyé au comité de Salut public (85).**

## 30

**Le citoyen Fabre cadet, de Valdurenque, département du Tarn, se plaint de la société populaire de Castres, qui a provoqué, dit-il, sa destitution de la place de chef du bureau des domaines nationaux de ce département, et qui l'a opprimé.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale (86).**

## 31

**Le citoyen Bochart, remplaçant par *interim* le vérificateur général des assignats,**

**annonce, par sa lettre de ce jourd'hui, qu'il sera brûlé pour 2 000 000 L d'assignats, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2 446 683 000 L déjà brûlés, forment un total de 2 448 683 000 L.**

**Renvoyé au comité des Finances (87).**

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, dans le jardin du nouveau local de la vérification des assignats, situé sur le terrain des ci-devant Capucines, la somme de 8 millions en assignats provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2 milliards 446 millions 683 000 L, déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 454 millions 683 000 L.

Le 29 brumaire, l'an troisième de la République française une et indivisible (88).

## 32

**Le commis principal du bureau des émigrés au district de Mont-Unité [ci-devant Saint-Gaudens], département de la Haute-Garonne, envoie le tableau du produit de la vente des immeubles des émigrés, faite dans ce district depuis le 9 frimaire de l'an II, jusqu'au premier brumaire dernier; il en résulte que la vente de ces biens se monte à 2 108 007 L, quoique l'estimation n'en eût été portée qu'à 708 461 L 11 s. 6 d.**

Il joint à ce tableau celui des biens nationaux vendus dans ce même district, depuis le 10 janvier 1791 (vieux style), jusqu'au premier brumaire dernier : ces derniers biens, qui n'étoient estimés que 1 662 389 L 9 s. 5 d., ont été adjugés 2 642 297 L 13 s. 6 d.

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (89).**

## 33

**Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, adressent l'état des ventes des biens d'émigrés qui ont été faites dans ce district pendant la première décade de brumaire; cet état présente un total de 152 040 L sur une estimation de 34 452 L.**

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section de l'aliénation (90).**

(82) *Moniteur*, XXII, 542. *Bull.*, 29 brum.; *Débats*, n° 787, 838-839; *Gazette Fr.*, n° 1053; *Mess. Soir*, n° 824; *M.U.*, n° 1347; *F. de la Rep.*, n° 60; *J. Soir*, n° 785.

(83) *P.-V.*, XLIX, 280.

(84) *P.-V.*, XLIX, 281.

(85) *P.-V.*, XLIX, 281.

(86) *P.-V.*, XLIX, 281.

(87) *P.-V.*, XLIX, 281.

(88) *Bull.*, 29 brum. *Gazette Fr.*, n° 1052, *F. de la Rep.* n° 60 indiquent aussi 2 454 683 000 L.

(89) *P.-V.*, XLIX, 281-282.

(90) *P.-V.*, XLIX, 282.